

# LA LETTRE DU



**SNUipp67 infos**

**Lettre N°2**

Merci d'afficher cette lettre en salle des maîtres.

---

## **L' EVALUATION CM2**

L'évaluation diagnostique CM2 a été mise en place dans une précipitation dénoncée par le SNUipp.

Le document ministériel suscite de nombreuses interrogations. En effet, sur les 44 exercices du livret ministériel :

- 21 sont des exercices des évaluations CE2 de 2006 (avec éventuellement des consignes modifiées et/ou des temps de passation raccourcis ou allongés) !
- 4 sont « inspirés » d'exercices des évaluations 6<sup>e</sup> de 2006 ; raccourcis ou simplifiés.
- Les autres exercices sont inédits ou une reprise d'évaluations antérieures.

Pour beaucoup, le niveau est inférieur ou égal aux exercices des évaluations CE2, notamment dans l'épreuve 2. Les compétences mesurées sont majoritairement celles de fin de cycle des apprentissages fondamentaux et non celles du cycle des approfondissements.

L'utilisation du document ministériel n'est pas obligatoire. Le ministère nous a confirmé que les enseignants ont toute latitude de créer et d'utiliser leurs propres outils.

Si ces évaluations permettent de déceler de manière fine les élèves en grande difficulté et de mettre en place des remédiations, on peut par contre s'interroger sur la nécessité de faire passer ces évaluations pour tous les élèves.

Le SNUipp renouvelle sa demande d'une mise à plat de l'ensemble des dispositifs d'évaluation (maternelle, élémentaire).

---

## **Etats Généraux de la direction d'école organisés par le SNUipp le 23 Octobre à Paris.**

Cette initiative doit permettre une expression forte des revendications sur cette question, afin de peser sur les discussions qui s'ouvrent au ministère.

Nous souhaitons préparer cette réunion par une AG dans le département.

Contactez-nous.

# Base-élèves : le SNUipp demande à nouveau l'arrêt du dispositif.

Courrier de Gilles Moindrot - secrétaire national du SNUipp - à Xavier Darcos, suite à l'envoi d'un mail de la Division de la Vie Scolaire (service de l'IA) aux écoles du Haut-Rhin demandant le recensement des enfants de familles en situation irrégulière.

PARIS, le 20 septembre 2007

Gilles MOINDROT  
Co-Secrétaire Général  
et Porte-parole du SNUipp

à

Monsieur Xavier DARCOS  
Ministère de l'Education Nationale, de  
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de l'initiative de l'Inspection d'Académie du Haut Rhin, demandant aux écoles du département de recenser les enfants de familles en situation irrégulière. Cette initiative, que le SNUipp condamne, a suscité l'indignation de toute notre profession.

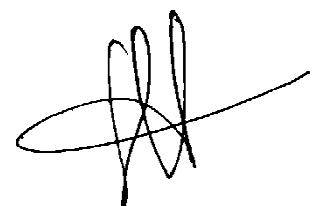
Notre inquiétude concernant ce type « dérapage » est d'autant plus grande, qu'il s'inscrit dans un contexte renforcé de reconduites à la frontière d'enfants et de familles sans papier.

Nous vous rappelons par ailleurs que le logiciel « base élèves » qui comprend notamment un champ d'identification de la nationalité des élèves, a été accessible par des personnes extérieures à l'expérimentation, mettant ainsi gravement en cause le dispositif de sécurité des données à caractère confidentiel qu'il contient.

Nous ne pouvons que réitérer nos remarques concernant l'ensemble du dispositif, notamment sur les questions éthiques.

Nous vous demandons expressément monsieur le Ministre, de mettre un terme à la généralisation de cette application dont nous demandons l'arrêt et d'effectuer un bilan de l'expérimentation dans les plus brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gilles MOINDROT